

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 février 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Fourcade, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo, Mme Pierre

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre  
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Azoug, M. Monot, Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., Mme Lagarde, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2025-II-03 du 13 février 2025

### PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

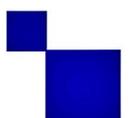
**après en avoir délibéré,**

- DONNE ACTE à son président de la présentation de la feuille de route de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo, Mme Pierre*





Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*